



Doc. 16101

27 janvier 2025

Patrimoine culturel et changement climatique

Réponse à Recommandation¹: Recommandation 2277 (2024)

Comité des Ministres

1. Le Comité des Ministres a examiné attentivement la [Recommandation 2277 \(2024\)](#) de l'Assemblée parlementaire «Le patrimoine culturel et le changement climatique» et l'a transmise au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) et au Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) pour information et commentaires éventuels.

2. Le Comité des Ministres se félicite du lien entre le patrimoine culturel et les stratégies d'atténuation et d'adaptation pour lutter contre le changement climatique et attire l'attention sur le fait que, depuis de nombreuses années, le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) exprime ses préoccupations quant à la menace que le changement climatique fait peser sur le patrimoine culturel en Europe. Conscient que le lien entre la culture et la nature joue un rôle crucial dans le développement durable, le Comité directeur a adopté en 2023 L.I.N.K.E.D: Lignes directrices pour une approche intégrée de la gestion de la culture, de la nature et du paysage, qui visent à offrir aux États membres des pistes pour une approche globale dans l'élaboration des politiques, la gestion, la recherche et la pratique, en mettant l'accent sur l'intégration de la sensibilisation à l'environnement et de la justice.

3. Les Journées européennes du patrimoine, l'événement culturel participatif le plus largement célébré par les personnes vivant ou visitant l'Europe, ont été placées en 2022 sous le thème du patrimoine durable. L'accent a été mis sur le rôle actif des communautés dans la construction d'un avenir plus durable et plus résilient pour le patrimoine européen, dans le contexte des changements environnementaux et des risques qui y sont liés. En 2026, le thème sera «Le patrimoine en péril»; il offrira l'occasion de sensibiliser aux risques critiques auxquels est confronté notre environnement bâti et naturel, et à la manière dont nous pourrions le préserver pour les générations futures. Enfin, l'utilisation des bonnes pratiques des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe comme modèles de développement local durable est un autre outil pour relever les défis climatiques actuels.

4. Le Comité accorde également une attention particulière au développement et au partage des connaissances pour mieux comprendre et atténuer les effets de la triple crise environnementale planétaire, en mettant l'accent sur l'impact du changement climatique sur le patrimoine culturel matériel et immatériel. Dans cette perspective, il reste convaincu que seule une synergie accrue entre les différentes organisations internationales impliquées dans le patrimoine culturel peut permettre de lutter efficacement contre l'impact négatif du changement climatique et d'encourager les initiatives conjointes et les actions coordonnées pour évaluer l'impact potentiel du changement climatique sur le patrimoine culturel et suggérer des moyens d'atténuer ces effets négatifs.

5. Le Comité des Ministres tient également à souligner que le Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ) vient d'approuver un projet de Recommandation du Comité des Ministres sur la participation sociale, économique et politique des jeunes ruraux qui, entre autres, souligne la nécessité de politiques et de programmes visant à soutenir la préservation, la transformation continue et la transmission du patrimoine culturel. Le projet de texte rappelle la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (STCE n° 199, dite Convention de Faro), qui évoque l'importance du patrimoine culturel pour le bien-être des sociétés, en

1. Adoptée lors de la 1517^e réunion des Délégués des Ministres (22 janvier 2025).



particulier dans les zones rurales, et son rôle dans la promotion d'un sentiment d'identité et d'appartenance à la communauté. Cette perspective est particulièrement importante à une époque où les recherches indiquent une augmentation marquée des problèmes de santé mentale chez les jeunes, y compris le phénomène souvent appelé «éco-anxiété», dans l'ère post-Covid.

6. Les Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest sont également des exemples marquants de sites du patrimoine culturel matériel de la jeunesse pour le secteur européen de la jeunesse. Créés respectivement en 1972 et 1995, les Centres sont devenus des espaces de rencontre centraux, accueillant des milliers de jeunes, de jeunes multiplicateurs et de militants dans le cadre d'activités de formation, de consultations et de réunions de jeunes. La task force chargée de trouver des moyens de rendre le secteur de la jeunesse plus «vert» a invité le département Jeunesse à présenter un rapport annuel sur les mesures prises par les Centres européens de la jeunesse pour intégrer la durabilité dans leurs opérations et leurs activités.

7. En ce qui concerne la recommandation de développer «des modèles de gouvernance participative pour impliquer le public, et en particulier les jeunes, dans l'action climatique et les processus décisionnels liés au climat», le Comité des Ministres rappelle l'engagement de la Déclaration de Reykjavík à renforcer le travail sur les aspects de l'environnement liés aux droits humains et à intégrer une perspective de la jeunesse dans le travail du Conseil de l'Europe. Dans ce contexte, le Service de la jeunesse est activement engagé dans la task force inter-secrétariat sur l'environnement (TFE), et le Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) participera aux réunions du Groupe multidisciplinaire sur l'environnement (GME) nouvellement créé, afin d'apporter une perspective jeunesse à la préparation de la première stratégie environnementale du Conseil de l'Europe. En ce qui concerne la perspective de la jeunesse, la coopération avec plusieurs secteurs du Conseil de l'Europe est activement poursuivie pour explorer comment intégrer une perspective de la jeunesse dans leur travail.

8. Le Comité des Ministres appelle également l'attention sur la Recommandation [CM/Rec\(2024\)6](#) sur les jeunes et l'action climatique qu'il a récemment adoptée. Il s'agit d'un texte novateur visant à relever les défis liés à la crise climatique auxquels les jeunes sont confrontés. Il s'agit du premier instrument international à souligner la nécessité de protéger les droits des jeunes, de les impliquer dans les processus de prise de décision en matière de climat, ainsi que de lutter contre toutes les formes de discrimination, en mettant l'accent sur la justice climatique. Il encourage la mise en place de plateformes de consultation accessibles et la suppression des obstacles structurels qui empêchent les jeunes de faire entendre leur voix dans l'élaboration des politiques climatiques.

9. Enfin, la stratégie 2030 du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe et le programme Jeunesse pour la démocratie reflètent largement les préoccupations croissantes des jeunes face à l'acuité de la crise climatique et à son impact sur le présent et l'avenir des jeunes générations. En 2020, le CMJ a organisé un débat thématique sur «le droit des jeunes à un environnement sain» qui a débouché sur la création d'une task force chargée de trouver des moyens de «verdir» le secteur de la jeunesse. Un symposium sur «Les jeunes, la démocratie et l'action climatique», organisé par la Commission européenne et le partenariat du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse, a eu lieu du 24 au 26 septembre 2024 au Centre européen de la jeunesse de Strasbourg. 120 jeunes, membres d'organisations non gouvernementales de jeunesse, animateurs de jeunesse bénévoles et professionnels ainsi que chercheurs et décideurs politiques ont discuté de l'évolution de la manière dont les jeunes s'engagent dans la crise climatique, de leurs efforts de plaidoyer et des principales priorités et défis émergents.